7866 - L’enterrement des musulmans en pays de mécréants

question

Question : Un groupe des musulmans de la ville de Bruxelles a l’honneur de solliciter de votre éminence un avis à propos de l’enterrement d’un musulmans dans un cimetière chrétien ou autre.Nous avons décidé de créer un cimetière musulman dans cette ville, mais le Gouvernement belge nous a demandé de fournir un avis (dans ce sens).Nous nous somme adresses à vous compte tenu de l’effort que vous déployez pour propager cette religion. Dans l’attente de votre réponse, veuillez, éminence, agréer l’expression de notre haute considération...

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il faut enterrer les morts des musulmans dans un cimetière qui leur est réservé et il n’est pas permis de les enterrer dans le cimetière des non musulmans.Al-imam ash-Shirazi dit dans al-Muhadhdhab: « On n’enterre pas un non musulman dans un cimetière musulman ni un musulman dans un cimetière non musulman.Al-imam an-Nawawu dit dans al-Madjmou’: Nos condisciples (Puisse Allah leur accorder Sa miséricorde) sont unanimes à soutenir que l’on n’enterre pas un musulman dans le cimetière des mécréants, ni un infidèle dans le cimetière des muslmans. Il apparaît de cela qu’il faut réserver un endroit spécial pour en faire le cimetière des musulmans.

C’est Allah qui nous assiste.Puisse Allah bénir notre Prophète Muhammad , sa famille et ses Compagnons.